

Ouvert à tous,
le Collège des Bernardins
est un lieu de dialogue,
de propositions et de rencontre
avec la sagesse chrétienne.
Formation, recherche, création,
débats, chacun est invité
à s'impliquer pour l'Homme
et son avenir.

Collège des Bernardins

20 rue de Poissy - 75005 Paris
www.collegedesbernardins.fr

Maison du Barreau

2 rue de Harlay - 75001 Paris
www.avocatparis.org
www.efb.fr

Informations

01 53 10 74 44
contact@collegedesbernardins.fr

Équipe organisatrice

Me Xavier Delcros, Me Thierry Massis,
P. Antoine de Romanet

Inscriptions et tarifs

- Sur place au Collège des Bernardins
- Sur www.collegedesbernardins.fr
- Sur www.efb.fr (pour les membres du barreau)
- Tarifs : 6€ (plein), 3€ (réduit)

Gratuit pour les moins de 26 ans et les étudiants dans la limite des places disponibles le jour de l'événement.

Photo : Titiien, Cain et Abel, 1542-1544, basilique Santa Maria della Salute

LA VIOLENCE, LA SOCIÉTÉ ET LE DROIT

Les mercredis 7 et 14 octobre 2015
au Collège des Bernardins,
le mercredi 21 octobre 2015
à la Maison du Barreau.
De 20h à 22h.





La violence, la société et le droit

Les événements tragiques vécus cette année par notre pays ont mis en lumière avec acuité la question de la violence dans nos sociétés contemporaines. Cette violence se déploie sur tout le spectre des intensités et des registres, de la guerre au terrorisme, des paroles aux actes, des insinuations aux explosions...

Y a-t-il ici réelle nouveauté, ou expression d'une dimension constitutive de la condition humaine, de toujours à toujours ? Face à la violence, le Christ introduit une logique révolutionnaire, celle des artisans de justice et de paix : « les épées seront transformées en socs de charrues (Isaïe II, 4) ».

Dans ce contexte, quel est le rôle du droit ? Les rapports du droit et de la violence sont intimes et complexes. La violence se considère légitime lorsqu'elle agit à travers l'Etat aux fins d'assurer le respect de l'ordre et de la loi. Elle joue notamment ce rôle de garant dans l'espace public. Mais la violence ne s'exprime pas seulement en actes, il est des paroles meurtrières. Quel est le rôle du droit pour préserver d'un même mouvement le fondement de notre démocratie – la liberté d'expression – et le sujet de toute démocratie, la personne humaine en son inaliénable respect et dignité ?

Le 18^e cycle Droit, Liberté et Foi, sous la présidence du cardinal André Vingt-Trois et de Pierre-Olivier Sur, bâtonnier du barreau de Paris, nous invite à réfléchir à ces questions fondatrices de notre vie en société.

Les conférences sont validées au titre de la formation continue obligatoire des avocats.



La violence et la condition humaine

Mercredi 7 octobre 2015, 20h-22h

au Collège des Bernardins

Présidence : **Pierre-Olivier Sur**, bâtonnier du barreau de Paris

- *Regards du droit sur la violence* : **Thierry Vignal**, agrégé de droit, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise

- *La violence est-elle dans l'homme ?* : **P. Matthieu Villemot**, docteur en philosophie, enseignant au Collège des Bernardins

La violence et la société

Mercredi 14 octobre 2015, 20h-22h

au Collège des Bernardins

Présidence : **Dominique Piwnica**, avocat au barreau de Paris

- *L'état de droit face à la violence* : **Bernard Prévost**, président d'Apprentis d'Auteuil, précédemment préfet, directeur général de la gendarmerie et ambassadeur

- *La violence et la paix dans les cités* : **P. Jean-Marie Petitclerc**, salésien, polytechnicien, éducateur spécialisé, directeur de l'Institut de formation aux métiers de la ville

- *La violence et l'autorité à l'école* : **François-Xavier Bellamy**, agrégé de philosophie, professeur en classes préparatoires

La violence et la liberté d'expression

Mercredi 21 octobre 2015, 20h-22h

à la Maison du Barreau,

2 rue de Harlay - 75001 Paris

Présidence : **M^{gr} Jérôme Beau**, évêque auxiliaire de Paris, président du Collège des Bernardins

- *Violence des mots et des images* : **Thierry Massis**, avocat au barreau de Paris, AMCO

- *La protection du sentiment religieux et les textes internationaux* : **Vincent Berger**, avocat au barreau de Paris, ancien juriconsulte de la Cour européenne des droits de l'homme

Conclusion : **M^{gr} Jérôme Beau**